



Infidelite - divorce ? - garde enfant

Par **pseudo67**, le **25/05/2008** à **16:12**

Bonjour a tous,

J'ai appris il y a 8 jours que ma femme me trompe depuis 6 mois. Je suis tombe sur des preuves dans l'ordinateur par hasard (puis evidemment avec une recherche de quelques minutes ...): ils ont partis ensemble 2 fois en weekend (elle me disait qu'ele partait avec des copines) et se sont vus tres souvent entre deux (c'est son prof de gym). J'ai la reference du billet d'avion de Janvier (avec les deux noms), + un email de reservation de leur hotel du We dernier (recupere sur notre email ...). + un fichier avec tous les emails +/- explicites qu'ils se sont envoyes. tout ca en anglais (nous habitons depuis longtemps a l'etranger). J'ai confronte ma femme donc depuis 8 jours c'est l'horreur.

Si nous allons au divorce, mes "preuves" sont-elles suffisantes pour demander un divorce pour faute ?

J'ai une petite fille de 3 ans, je m'en occupe bien davantage que le papa moyen (je fais toutes la bouffe, la reprend tous les soirs a la nurserie ...). Est-il realiste de penser qu'un juge me donnerait la garde de ma fille ????

Je tombe des nues, la vie est dure parfois ...
Merci.

Par **JamesEraser**, le **25/05/2008** à **17:49**

Bonjour,

Le droit français admet les copies de courriels échangés s'ils n'ont pas été obtenus par fraude

ou violences.

Si en outre, les courriels ne sont pas protégés par un accès sécurisé, ils sont effectivement reçus comme moyen.

Concernant le divorce pour faute.

Toujours en droit français : la demande de divorce pour faute sur la base de l'adultère de l'épouse n'est pas systématiquement reçue sur ce motif. Il faut démontrer qu'il y a une violation grave et renouvelée des obligations du mariage et rendu intolérable le maintien de la vie commune. Section 4 du C.Civ art 242 (partie législative)

Concernant la domiciliation de votre enfant

L'adultère ne constitue généralement pas une situation de danger pour l'enfant.

Les mentalités bien que différentes d'un pays à l'autre tendent généralement à ne pas séparer les enfants de leur mère.

Prenez un conseil dans tous les cas.

Cordialement

Par **highland**, le **28/05/2008** à **11:41**

Je ne suis pas avocat ni juriste mais un papa comme toi.

Je viens d'obtenir la garde de mon fils (en France) bien que sa maman soit une maman à peu près normale.

J'ai simplement fait des attestations d'amis, de collègues et de notre assistante maternelle dans mon sens et sans jamais dénigrer la maman de mon fils.

Pour sa part, elle a simplement fait des attestations contre moi par des gens de sa famille et une voisine.

Elle a aussi quitté le domicile conjugal (je l'ai fais constaté par voisins et amis) en me laissant notre fils.

Un conseil ne l'attaque pas pour faute mais demande un divorce par consentement mutuel, fais en premier la requête avec ton avocat auprès du juge.

Surtout garde toujours la même ligne de conduite et n'en change pas même si ton avocat te monte un peu en pression.

Penses toujours à ta fille, c'est l'important et courage.

Highland

Par **highland**, le **28/05/2008** à **11:41**

Je ne suis pas avocat ni juriste mais un papa comme toi.

Je viens d'obtenir la garde de mon fils (en France) bien que sa maman soit une maman à peu près normale.

J'ai simplement fait des attestations d'amis, de collègues et de notre assistante maternelle dans mon sens et sans jamais dénigrer la maman de mon fils.

Pour sa part, elle a simplement fait des attestations contre moi par des gens de sa famille et une voisine.

Elle a aussi quitté le domicile conjugal (je l'ai fais constaté par voisins et amis) en me laissant

notre fils.

Un conseil ne l'attaque pas pour faute mais demande un divorce par consentement mutuel, fais en premier la requête avec ton avocat auprès du juge.

Surtout garde toujours la même ligne de conduite et n'en change pas même si ton avocat te monte un peu en pression.

Penses toujours à ta fille, c'est l'important et courage.

Highland

Par **pseudo67**, le **28/05/2008 à 17:04**

JamesEraser et Highland,

Merci pour vos reponses, c'est EXTREMEMENT important pour un gars qui est a plus de 10000 kms de sa famille de savoir que des gens s'interessent a son cas. Pour l'instant (8 jours de peine), j'essaie de rester concentre et d'imaginer qu'il y a un futur positif (avec ou sans ma femme) mais c'est difficile. J'ai contacte un avocat pour prendre conseil.

Highland, ta femme a-t-elle fait toutes ces attestations negatives parce que tu avais demarre la procedure et que ca la rendue agressive ? Je ne sais pas du tout ce que ma femme ferait si je lui annonce que je demande le divorce (meme par consentement mutuel). Je pense qu'inconsciemment, ca l'a soulage que je sache et qu'elle recherche mon "aide" pour l'aider a resoudre le probleme (je ne sais toujours pas si son adultere est une consequence de notre "vie de couple tombee dans la routine des couches et de notre fille" ou si c'est vraiment l'amour ...). En tout cas, elle ne quittera notre domicile (et c'est sans doute mieux pour la petite) donc je ne pourrai pas utiliser cet argument si nous nous retrouvons un jour devant le JAF; je pourrai juste lui dire que la ptite a toujours ete a la nurserie de 7h30 a 17h30 et que donc me femme a passe du bon temps pendant ce temps-la (i.e. elle ne s'est pas sacrifiee pour la petite).

J'ai aussi lu qqe part que certains JAFs dans certains TGIs etaient plus prone a donner la garde aux peres ????

merci encore de votre soutien.

Par **highland**, le **29/05/2008 à 12:22**

Eh non elle n'a pas fait ces attestations parce que j'avais lancé la procédure car c'est elle qui a lancé la procédure et elle pensait que je n'allais pas me défendre surtout que c'est principalement moi qui s'occupait de notre fils et maintenant c'est définitivement moi.

Attention ne soit pas trop gentil non plus avec elle, quand tu me parles d'aide, je boue intérieurement si elle a besoin d'aide elle va la chercher vers son mari et surtout pas en allant le tromper.

J'ai l'impression de me voir il y a un an en arrière, je comprends ta tristesse, essaie de voir ce que tu peux te reprocher objectivement dans ta vie de couple mais surtout sois fort surtout pour toi et ta fille, prends soin de toi et d'elle.

Si malheureusement tu lances la procédure je peux te filer des infos et prépare toi à en prendre plein la gueule mais ne rentre surtout pas dans le même jeu, dis la strict vérité à ton avocat (petit conseil, prends une femme c'est mieux) et tu gagneras.

Fais faire des attestations à la nurserie, comme quoi tu emmènes et tu récupères la petite et non pas qu'elle ne l'emmène pas ni ne vient la chercher.

C'est le plus important, des attestations de tous sauf la famille et toujours pour toi et pas contre elle.

Courage et si ça s'arrange avec ta femme tant mieux ce sera un couple de moins en perdition.
Si tu veux échanger des mails voici mon adresse highland@ebuyclub.com